



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Mars 2019

Urbanisme et demande de permis

Alors que les jours allongent et que la température remonte doucement. Il faut souligner que plusieurs d'entre vous planifieront des travaux de rénovation à leurs propriétés.

Il est donc très important de vous rappeler que l'ensemble du territoire de l'Île d'Orléans fait partie d'un site patrimonial soumis à la Loi sur le Patrimoine culturel du Québec et qu'à cet effet un certificat d'autorisation du Ministère de la Culture du Québec est nécessaire pour la plupart des travaux de rénovation à vos propriétés. Il s'agit d'un processus qui s'ajoute à celui de l'obtention d'un permis ou d'un certificat de votre municipalité. Ceci a pour effet d'allonger le délai d'obtention des autorisations nécessaires à vos travaux.

Il est donc impératif de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est requis pour votre projet et surtout de planifier vos travaux de manière à permettre l'étude de votre dossier et l'obtention des autorisations nécessaires à ceux-ci.

Résumé de la séance du 4 mars 2019

Lors de la séance ordinaire du 4 mars, le conseil a pris, en plus des sujets récurrents, certaines décisions administratives. Par exemple, une résolution aura pour effet de déléguer au ministère des Finances du Québec la responsabilité entière des processus d'appel d'offres lors de renouvellement de prêts reliés à des règlements d'emprunt. Cette décision permettra entre autres le renouvellement du prêt numéro 2 finançant le réseau d'égout municipal. La résolution d'acceptation du résultat sera à l'ordre du jour de la séance ordinaire de mai 2019.

Ensuite, la corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant, par un versement de 150 \$, le Chœur de l'Île d'Orléans, par un versement de 50 \$ et la société canadienne du cancer, par l'achat d'un bouquet de jonquilles à 75 \$, ont vu leurs demandes d'aide financière acceptées.

Du côté de la réglementation municipale, le règlement numéro 019-157 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été adopté. Un avis public à ce sujet est publié également ce mois-ci.

Finally, the棘inuous dossier of the application of the Plan of conservation of the site patrimonial de l'Île d'Orléans, continues to be followed closely by the municipal council. The difficult negotiations have encouraged the councillors to postpone their decision on the opportunity to request officially a request for partial transfer of responsibilities to the Ministry of Culture and Communications of Québec. It is a dossier to follow!

In closing, I wish you a very beautiful spring 2019 and I take the occasion to invite you to the next ordinary council meeting which will take place on Monday 8 April 2019 at 20 h.

C'est un rendez-vous !

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 4 mars 2019, adopté : le Règlement numéro 019-157 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie de la Municipalité au : 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 5 mars 2019.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour de mars deux mille dix-neuf.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier